CCE901 - Dispositif d'aide à l'écriture

Mis à jour le 02-02-2024

Code : CCE901

Unité d'enseignement de type travaux pratiques

4 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **40 heures**

Responsabilité nationale : EPN16 - Innovation / 1

Contact national :

EPN16 Formations STS

2 rue conté accès 39
75003 Paris
01 40 27 25 27
Hugo Gerling
sciences-techniques-societe@lecnam.net

Présentation

Prérequis

Cette unité d'enseignement de français est ouverte aux personnes qui ont des difficultés en français écrit.

Le niveau requis correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL).
Pour les auditeurs de français langue seconde qui seraient très éloignés des savoirs de base (syntaxe, vocabulaire, orthographe), à l'oral comme à l'écrit, au moment de l'admission, nous proposons des formations complémentaires en français. Il s'agit notamment des UE FLE100 et FLE200.

Objectifs pédagogiques

Le dispositif d'aide à l'écriture a pour objectif de réassurer les personnes face aux activités de lecture et d'écriture qui leur sont demandées dans le cadre de leurs activités professionnelles ou dans le cadre de leurs études au Cnam et de leur donner des outils pour progresser dans les activités de lecture et d'écriture.

Deux objectifs principaux : débloquer le passage à l'écrit et acquérir les normes de la langue écrite (adaptation à la situation de communication, organisation du texte, maitrise de la langue).

Programme

Contenu

Cette unité d'enseignement est construite en 5 séquences de travail pour vous proposer une progression dans l'acquisition des compétences d'écriture :

Séquence 1 : Débloquer l'écriture

Séquence 2 : S'adapter à la situation de communication

Séquence 3 : Lire et comprendre l'information

Séquence 4 : Organiser son texte

Séquence 5 : Améliorer sa rédaction

Modalités de validation

- Contrôle continu

Description des modalités de validation

L'ue est validée par le contrôle continu. Il est nécessaire d'avoir réussi toutes les évaluations de fin de séquence pour obtenir le certificat de réussite.

La participation aux travaux collaboratifs (écriture collective, travail de collecte d'information) ou individuels (mini-exposé, correction de ses productions écrites) est également prise en compte pour 30% de l'évaluation.